



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

BAKOM	
20. AUG. 2014	
Reg. Nr.	
DIR	CE
BO	
MP	DAS
IR	
TC	
AFI	
FNK	

Office fédéral de la communication OFCOM
Monsieur Philipp Metzger
Directeur général
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne

Audition relative à la révision partielle de l'ORTV et modification de la concession SSR

Monsieur le directeur général,

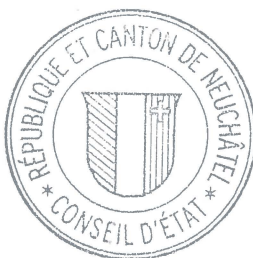
En date du 12 juin 2014, vous nous avez adressé une correspondance relative à l'objet mentionné ci-dessus. Par la présente, le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel vous fait parvenir sa prise de position.

Il tient tout d'abord à remercier votre office de l'inviter à se prononcer sur les textes susmentionnés, cela même s'il estime qu'il n'est pas de sa compétence de s'exprimer sur les éléments purement techniques. Il lui plaît cependant de constater que, dans un environnement en constante mutation, votre office manifeste son intention d'adapter les bases légales et réglementaires afin de permettre aux diffuseurs de programmes la mise en place de nouveaux outils.

Par ces lignes, il vous informe qu'il entre en matière sur les propositions de modifications qui tiennent compte de l'évolution d'une part de la multiplication des supports de diffusion et, d'autre part, des habitudes des consommateurs de contenu audiovisuel. Il ne s'oppose pas non plus à l'adaptation de la concession SSR qui découle de l'avènement de la télévision hybride.

Le gouvernement neuchâtelois vous sait gré de l'avoir consulté sur la révision partielle de l'ORTV et la modification de la concession SSR et vous adresse, Monsieur le directeur général, ses salutations distinguées.

Neuchâtel, le 15 août 2014



Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND